

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le budget de fonctionnement 2023 de la Fondetec.**

6 avril 2023

**Rapport de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux.**

Ce budget a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 janvier 2023. La commission s'est réunie sous la présidence de M. Daniel Sormanni le 21 mars 2023. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Jade Pérez que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Séance du 21 mars 2023**

*Audition de MM. Antoine Fatio, directeur de la Fondetec, Damien Gumy, vice-président, et Kevin Janin, membre du Conseil*

M. Gumy présente le budget 2023 de la Fondetec en s'appuyant sur la présentation Powerpoint annexée.

La fondation doit faire un plan quadriennal. Ainsi les budgets 2024, 2025 et 2026 figurent sur la présentation à côté des budgets 2022 et 2023. Globalement, les charges sont équilibrées et sont quasiment identiques en 2023 et en 2022. Il y a une légère augmentation d'environ 20 000 francs qui représente une hausse d'environ 1%. La plus importante augmentation provient des charges du personnel: on passe de 821 450 francs à 861 654 francs au budget 2023. Cela est dû aux mécanismes salariaux et à l'indexation des salaires de 2% décidées par le Conseil. Cela se répercute sur les cotisations patronales. Le reste des charges sont équivalentes ou en légère diminution: les publications ont diminué de 12 500 francs car on imprime moins et on se focalise majoritairement sur le domaine du numérique. On constate des baisses des mandats externes, notamment les prestations de services à des tiers et les honoraires de conseils externes. Les lignes 3130 et 3132 ont subi des diminutions d'environ 10 000 à 15 000 francs. En ce qui concerne les prévisions budgétaires 2024, 2025 et 2026, les charges restent stables, autour des 2 100 000 francs par an. Le reste des budgets est équivalent. Ce budget est relativement conservateur, et les charges aux comptes sont systématiquement inférieures aux montants budgétés.

Les revenus 2022 et 2023 sont similaires. Pour les taxes d'inscriptions, chaque personne qui présente un dossier paie une taxe d'inscription de

400 francs; ensuite il y a les mandats d'accompagnement de différents programmes de partenariats, comme New Start, Level Plus. Le conseil d'accompagnement reçoit des revenus modestes réguliers. Le mandat New Start apporte 24 000 francs par année: ce sont des prestations de conseil données par la direction ou par les gestionnaires dans le cas de partenariats. Les rentrées liées aux intérêts des placements financiers augmentent régulièrement étant donné que la masse de dossiers sous gestion croît d'année en année; les intérêts sont de 5 % pour tous les dossiers. Entre 2022 et 2023, il y a une hausse d'un peu moins de 20 000 francs liée aux prévisions d'accroissement du total de dossiers suivis. Les revenus totaux se situent autour des 460 000 francs pour l'année 2023. Le résultat d'exploitation 2023 est de -1 670 000 francs. Le déficit est en légère hausse par rapport à l'année passée (environ de 10 000 francs). Les années suivantes, les résultats d'exploitation sont inférieurs à 1 600 000 francs. Aux comptes le résultat d'exploitation se situe autour de 1,5 million par année.

En 2023, le total des investissements est de 55 000 francs. Il y a 15 000 francs d'investissements d'immobilisation corporelle pour du matériel informatique; 40 000 francs sont prévus pour les immobilisations incorporelles qui sont dédiées au développement d'outils prévisionnels pour élaborer des business plans mis à disposition en ligne des porteurs et porteuses de projet afin qu'ils puissent remplir leur dossier. Il n'y a aucune particularité pour les amortissements dont le total est de 70 000 francs pour 2023.

Pour l'activité de financement, les prêts moyens, le nombre de dossiers et le niveau d'activité sont globalement similaires. Il y a eu pour 54 taxes d'inscription en 2021 et 50 en 2022. Des dossiers sont retirés avant d'arriver jusqu'au conseil, soit deux en 2022, ce qui amène à 48 décisions. En 2022, 28 dossiers ont été acceptés contre 24 en 2021. Les montants accordés se situent à plus de 3 millions en 2022 contre 2 683 000 francs en 2021. Les prêts moyens sont à peu près équivalents sur les deux années (110 000 francs); il y a eu 20 refus en 2022 et 30 en 2021. Les crédits libérés sont toujours inférieurs au montant accordé car des projets n'aboutissent pas. Certains demandent de l'argent pour développer certaines activités, puis ils ne réclament pas la totalité de la somme. On constate que 10-20% des montants n'ont pas été dépensés sur une année. En ce début d'année 2023, il y a 12 taxes d'inscriptions, 6 dossiers sont arrivés au Conseil, dont 2 ont été acceptés et 4 refusés. Les deux prêts moyens s'élèvent à 260 000 francs. La Fondetec ne prévoit plus cette année de prêts relais Covid car ils ont arrêté l'année passée, mais elle libère d'anciens prêts à des personnes qui n'avaient pas demandé l'intégralité de la somme.

### *Questions-réponses*

Le prêt moyen double-t-il?

M. Gumy répond qu'il n'y a eu que deux dossiers en 2023, ce n'est donc pas significatif, car c'était deux dossiers importants. Les montants s'équilibreront sur l'année.

Pour quelle raison la Fondetec a-t-elle décidé de mettre en avant une femme sur la présentation?

M. Fatio répond qu'il n'y a pas assez d'entrepreneuses parmi les entrepreneurs genevois. A la Fondetec, le taux d'entrepreneuriat féminin est de 30%. Ils souhaitent l'augmenter. La fondation a choisi de mettre la femme en avant dans les communications pour montrer que tout le monde peut entreprendre.

Combien de projets menés par des femmes ont-ils été refusés?

M. Fatio répond que c'est relativement bien équilibré. Ces informations figurent dans le rapport d'activité.

Pour quelle raison les montants aux comptes sont-ils supérieurs à ceux budgétés?

Selon M. Gumy, cet écart s'explique par différentes raisons. Les services élaborent un budget conservateur afin d'éviter les mauvaises surprises, par exemple une dépréciation des actifs. Cette dernière s'élève à 400 000 francs et correspond plus ou moins aux pertes. Les pertes sont souvent inférieures à 400 000 francs. Et la Fondetec ne budgète jamais dans les revenus les récupérations sur créances amorties qui proviennent des personnes en faillite que la fondation continue à suivre. Parfois ces personnes retrouvent une meilleure fortune. Ainsi la fondation récupère entre 100 000 francs et 200 000 francs par année, ce qui permet d'améliorer les résultats et explique la différence dans les comptes. On peut observer une augmentation des intérêts si le nombre de dossiers est plus important. Pour conclure, cet écart est lié à des pertes inférieures à celles budgétées.

Le plan quadriennal s'étend-il bien sur quatre ans?

M. Gumy indique que le plan est roulant et remis à jour chaque année. Cette procédure est liée au système MCH2 qui prévoit l'obligation d'avoir un calendrier quadriennal. La Fondetec l'a mis en place il y a cinq ans.

Ont-ils budgété des actions ou des mesures de sensibilisation afin d'augmenter la part féminine et de soutenir davantage leurs projets?

M. Fatio informe que la Fondetec a octroyé l'année dernière 4000 francs à l'association Softweb pour favoriser l'entrepreneuriat féminin, et notamment pour mettre en place un système informatique afin de développer la formation. Cette année, la fondation a octroyé 4000 francs à l'association Genuine Women qui regroupe des entrepreneuses féminines pour faire de la promotion. Dans ce cadre

un concours sera organisé regroupant les entreprises portées par des entrepreneuses. Le budget de communication général comprend ces actions. La Fondetec essaie de renforcer et de mettre en avant le modèle d'entrepreneuses féminines dans toutes les communications et sur les réseaux sociaux.

La colonne du budget 2023 liée à l'activité de conseil est-elle incluse dans le total?

M. Gumy confirme qu'elle est incluse dans le total. Le rapport présente le budget total qui se divise en deux. Une partie concerne l'activité de financement et l'autre comprend l'activité de conseil. 90% du budget est lié à l'activité de financement, et environ 10% à l'activité de conseil.

Cette manière d'organiser les budgets a-t-elle été développée en même temps que les nouveaux projets?

M. Gumy répond que l'année passée on observait une colonne supplémentaire concernant l'hébergement. Le budget était donc divisé en trois. La partie hébergement a été supprimée. On a donc réparti le budget sur le financement et le conseil. En 2022 et en 2023, il n'y a pas eu de modifications majeures en ce qui concerne la répartition du conseil et du financement.

Les charges du personnel augmentent-elles bien?

M. Gumy indique que c'est une clé de répartition. Elles ont augmenté de manière proportionnelle aux activités de conseil et de formation. Cette hausse s'élève à environ 4-5%. 2% sont liés à l'indexation et le reste est lié aux mécanismes salariaux.

Quel est le nombre de personnel administratif et d'exploitation?

M. Fatio répond que sept personnes travaillent à la fondation: un directeur, cinq gestionnaires et une personne à l'accueil. Cette répartition n'a pas changé depuis cinq ans.

La différence du nombre de décisions refusées entre 2021 et 2022 indique-t-elle un changement dans l'accompagnement des demandes?

M. Fatio indique que les décisions sont variables. Pour l'instant, l'année 2023 n'est pas significative.

M. Gumy ajoute qu'il y a eu des meilleurs dossiers en 2022 ou jugés meilleurs par le Conseil. La moyenne sur les dernières années est équilibrée. Plusieurs dossiers supplémentaires seront peut-être acceptés cette année. Il n'y a pas assez de recul pour faire une évaluation de ces dernières années.

Les personnes dont le projet a été refusé reviennent-elles les années suivantes pour présenter un nouveau projet?

M. Gumy indique que cela peut arriver, mais que c'est assez rare.

La Fondetec garde-t-elle un lien avec les personnes lorsque la décision est négative?

M. Fatio répond que ces personnes reviennent rarement. Si elles reviennent, il leur est demandé d'élaborer un projet significativement différent.

Cela fait vingt-cinq ans que la Fondetec finance des projets locaux et cela continuera ainsi les prochaines années. Le projet doit être «innovant» dans le modèle d'affaires principalement car de nouveaux modèles d'affaires émergent qui semblent importants et intéressants. Les critères relatifs à la durabilité ont été inclus dans les statuts de la Fondetec. De plus, les projets doivent également être économiquement viables car la Fondetec estime qu'un projet qui a de l'impact doit réussir économiquement. La formation gratuite de quatre jours Lidev Factory gratuite a été développée afin de donner des bases sur le prévisionnel financier, les modèles d'affaire, les actualités liées à la durabilité et comment concilier les aspects de durabilité avec les aspects économiques. Les deux premières sessions ont regroupé 10 personnes chacune. La deuxième formation a été organisée en collaboration avec Après-GE. Cette année, la formation se fera seule avec 12 personnes.

Des experts externes interviennent-ils dans la formation Lidev Factory?

M. Fatio indique qu'un spécialiste du domaine intervient sur les questions de durabilité. Genilem se charge des aspects business model et propulsion de valeur. Des entrepreneurs qui ont déjà fait l'exercice de durabilité partagent leur expérience. A la fin du processus, un jury composé de gens qui viennent du domaine de la durabilité et de l'économie challenge ces porteurs et porteuses de projet pour réaliser de meilleurs dossiers.

N'est-il pas superflu d'indiquer dans l'acronyme qu'un projet doit être économiquement viable, ce qui semble être une prémisse indispensable?

M. Fatio indique que tout le monde doit porter ces sujets. On constate avec Après-GE, par exemple, que certaines personnes sont plutôt orientées vers le tissu associatif et n'ont pas forcément la volonté de favoriser la partie économiquement viable. La Fondetec souhaite que les entrepreneurs et entrepreneuses aient un impact, ainsi la fondation souhaite financer des modèles économiquement viables.

Une des causes des refus est-elle que les projets ne soient pas économiquement viables?

M. Gumy répond par la positive. Il rappelle que cela fait partie des statuts de la Fondetec. Le Conseil porte une attention particulière à ce point. L'équipe de la

Fondetec réalise une analyse poussée afin d'estimer dans un premier temps si le projet est économiquement viable, puis elle donne son préavis.

La Fondetec envisage-t-elle d'adapter ses taux d'intérêts en fonction des fluctuations car actuellement les banques prêtent à des taux plus bas?

M. Gumy rappelle que suite, à une motion, la Fondetec a présenté l'année passée sa comparaison et son analyse des taux d'intérêts. Il a été constaté que les taux d'intérêts des banques étaient équivalents, voire supérieurs à ceux de la Fondetec. De plus, la fondation prend plus de risques que les banques puisqu'elle aide des entreprises qui démarrent et qui n'arrivent pas à se financer auprès des banques. Les risques sont donc plus importants.

#### *Vote*

La commission prend acte du budget de 2023 de la Fondetec (D-32.14).

La résolution est acceptée à l'unanimité.

Projet de résolution du 21 mars 2023 de la commission de finances: «Appro-  
bation du budget 2023 de la Fondetec».

### *PROJET DE RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

approuve le budget de fonctionnement 2023 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

*Annexes:* – courrier de la Fondetec  
– présentation de la Fondetec

**fondetec**

fondetec  
ville de genève

8, Boulevard James-Fazy  
1201 Genève

t (+41) 022 338 03 60  
f (+41) 022 338 03 69

fondetec@fondetec.ch  
www.fondetec.ch



Monsieur  
Daniel Sormanni  
Président  
Commission des finances de la Ville de Genève  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

Genève, le 16 décembre 2022  
Réf. rc

Concerne : **budget 2023 de la Fondetec**

Monsieur le Président de la Commission des finances de la Ville de Genève,

Conformément à l'article 11 alinéa 2 des statuts qui régissent notre Fondation, nous avons le plaisir de vous remettre en annexe le budget 2023 de la Fondetec voté en séance plénière de notre Conseil de fondation tenue le 15 décembre 2022.

En vous en souhaitant bonne réception de la présente et demeurant naturellement à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, nous vous adressons, Monsieur le Président de la Commission des finances de la Ville de Genève, nos meilleures salutations.

Antoine Parlo,  
Directeur

Catherine Thobellem,  
Présidente

Copies à **Présidente Conseil municipal – Uzma Khamis Vannini**  
Secrétariat du Conseil municipal

Annexe **budget 2023**

**Une fondation**  
**Ville de Genève**

www.ville-geneve.ch





**BUDGET 2023 voté le 15.12.22 ET PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2023 - 2026**

**Investissements**

intitulé	Montant à engager	taux d'amortissement	Investissements comptes 2022	Investissements budget 2023	Investissements plan 2024	Investissements plan 2025	Investissements plan 2026
<b>Investissements immobilisations corporelles</b>							
investissements informatiques		20,00%	0,00	15 000,00			
investissements mobilier		12,50%	0,00				
investissements machines de bureau		20,00%	0,00				
investissements matériel informatique		20,00%	0,00				
<b>total investissements immobilisations corporelles</b>			0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Investissements immobilisations incorporelles</b>							
investissement personnel.ch		20,00%	40 000,00	40 000,00			
développement, logiciels, prestations previsionnel.ch			40 000,00	40 000,00			
<b>total immobilisations incorporelles</b>			40 000,00	80 000,00			
<b>total investissements immobilisations corporelles et incorporelles</b>			40 000,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00

**Amortissements**

intitulé	solde à amortir	taux d'amortissement	Amortissements Comptes 2022	Amortissements budget 2023	Amortissements plan 2024	Amortissements plan 2025	Amortissements Plan 2026
<b>Immobilisations corporelles</b>							
mobilier existant	0,00	12,50%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
informatique existant	14 482,15	20,00%	6 411,25	6 263,05	1 441,30	366,55	0,00
matériel existant	15 000,00	20,00%	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
matériel blind existant	0,00	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
machines de bureau existant	1 823,35	20,00%	723,65	723,65	355,70	20,35	0,00
travaux existant	49 850,00	10,00%					
travaux existant, enrésiné et comble existant	1 214,00	20,00%	7 134,90	9 986,70	4 737,00	3 366,90	3 000,00
<b>total amortissements immobilisations corporelles</b>			44 869,80	44 869,80	9 934,00	6 760,80	6 000,00
<b>Immobilisation incorporelles</b>							
logiciels, investissements previsionnel.ch	203 988,30	20,00%	44 862,80	51 452,40	56 697,93	56 391,45	50 945,00
<b>total amortissements immobilisations incorporelles</b>			44 862,80	51 452,40	56 697,93	56 391,45	50 945,00
<b>total amortissements immobilisations corporelles et incorporelles</b>			<b>51 997,70</b>	<b>69 387,70</b>	<b>62 894,30</b>	<b>41 777,90</b>	<b>39 985,00</b>



**fondetec**

Présentation Ville de Genève du 23 août 2022

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
<b>1 ACTIF</b>			
<b>10 Patrimoine financier</b>		<b>9'280'389.68</b>	<b>7'702'565.40</b>
100 Disponibilités et placements à court terme		907'067.34	1'137'544.83
101 Créances	3.1.3	67'433.65	23'821.95
102 Placements financiers à court terme	3.1.,1/3.1.2	1'677'818.05	2'023'939.91
104 Actifs de régularisation	3.1.4	327'507.28	357'633.95
107 Placements financiers		6'158'419.59	4'285'946.19
1071 Prêts à long terme PF	3.1./1/3.1.2	6'100'425.29	4'228'957.79
1079 Autres placements financiers à long terme	3.1.5	58'994.30	58'988.40
<b>14 Patrimoine administratif</b>		<b>201'833.77</b>	<b>195'558.57</b>
140 Immobilisations corporelles du PA	3.2.1	94'680.77	140'770.67
142 Immobilisations incorporelles du PA	3.2.1	107'153.00	54'787.90
<b>2 PASSIF</b>		<b>9'280'389.68</b>	<b>7'702'565.40</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>		<b>180'327.19</b>	<b>67'776.72</b>
200 Engagements courants	3.3	32'263.20	5'555.50
204 Passifs de régularisation	3.4	148'063.99	62'221.22
<b>28 Capital propre</b>		<b>9'100'062.49</b>	<b>7'634'788.68</b>
298 Autres capitaux propres		28'576'106.19	25'076'106.19
299 Excédent/découvert du bilan		(19'476'043.70)	(17'441'317.51)
2990 Résultat annuel		(20'347'26.19)	(1'464'318.61)
2999 Résultats cumulés des années précédentes		(17'441'317.51)	(15'976'998.90)

**COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2020**  
(présentation échelonnée)

	Comptes 2020 CHF	Budget 2020 CHF	Ecart CHF	Comptes 2019 CHF
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(2'388'918.31)</b>	<b>(1'759'997.00)</b>	<b>(628'919.31)</b>	<b>(1'709'822.23)</b>
30 Charges de personnel	(1'031'880.63)	(1'048'565.00)	16'685.37	(979'606.58)
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(519'750.10)	(637'723.00)	117'973.90	(659'083.84)
33 Amortissements du patrimoine administratif	(73'057.70)	(73'709.00)	651.30	(71'131.81)
37 subventions à redistribuer	(764'229.88)	0.00	(764'229.88)	
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>982'612.58</b>	<b>60'000.00</b>	<b>922'612.58</b>	<b>133'726.13</b>
43 Revenus divers	218'382.70	60'000.00	158'382.70	133'726.13
47 subventions à redistribuer	764'229.88	0.00	764'229.88	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1'406'305.73)</b>	<b>(1'699'997.00)</b>	<b>293'693.27</b>	<b>(1'576'096.10)</b>
34 Charges financières	(1'037'021.26)	(405'000.00)	(632'021.26)	(346'210.50)
44 Revenus financiers	408'600.80	496'320.00	(87'719.20)	457'987.98
<b>Résultat financier</b>	<b>(628'420.46)</b>	<b>91'320.00</b>	<b>(719'740.46)</b>	<b>111'777.48</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(2'034'726.19)</b>	<b>(1'608'677.00)</b>	<b>(426'049.19)</b>	<b>(1'464'318.62)</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>(2'034'726.19)</b>	<b>(1'608'677.00)</b>	<b>(426'049.19)</b>	<b>(1'464'318.62)</b>

Comparatif 2020-2021

	2021		2020	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Taxes d'inscription	54		63	
Nombre de décisions	54		59	
Décisions acceptées	24	2'683'000	32	3'022'660
Prêt moyen accepté		111'792		94'458
Décisions refusées	30	3'713'290	27	3'006'800
Prêt moyen refusé		123'776		111'363
Crédits libérés		2'386'145		2'118'177
Prêts relais covid accepté	3	185'061	42	3'149'800
Prêt relais covid acc. moy		61'687		74'995
Prêt relais covid refusé	3	204'922	2	418'500
Prêt relais covid ref moy		68'307		
Crédits covid libérés		334'221		1'582'140

< >

2022 au 30.06.22

	2022	
	Nombre	Montant
Taxes d'inscription	31	
Nombre de décisions	30	
Décisions acceptées	15	1'601'000
Prêt moyen accepté		106'733
Décisions refusées	11	2'090'800
Prêt moyen refusé		190'073
Crédits libérés au 30.06.22		1'201'956
Prêts relais covid accepté	2	170'000
Prêt relais covid acc. moy		85'000
Prêt relais covid refusé		
Prêt relais covid ref moy		
Crédits covid libérés au 30.06.22		85'000

## LIDEV FACTORY

### Local – Innovant – Durable – Economiquement – Viable

Lancement 1<sup>ère</sup> campagne d'appel à projets

- Sélection des projets ( 35 dossiers soumis, 10 sélectionnés, 9 participants)
- 4 jours de formation condensés : 31 mai – 1 juin & 14 – 15 juin
- Taxe d'inscription offerte pour les participants souhaitant soumettre une demande de financement
- Coût 1<sup>er</sup> session: CHF 32'613.30 (budget communication)

Prochaines dates :

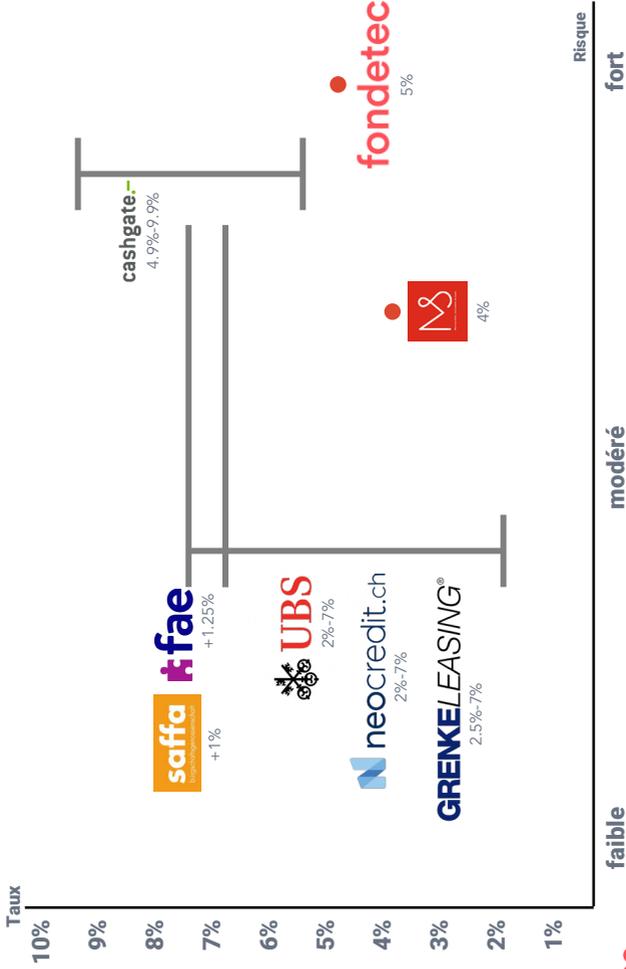
- Ouverture appel projets : août 2022
- formation: 4 – 5 octobre & 18 – 19 octobre

**fondetec**

# Taux d'intérêts



## Offre de financement sur le marché



fondetec

# Annexes

## Aide à fonds perdu

- Le développement de la plateforme de traitement livrée le 3 février 2021, soit 15 jours après la décision du conseil municipal.
- Convention signée par les parties le 31 mars 2021
- Lancement le 19 juillet 2021, dès réception du 1er versement de CHF 500'000.- le 29.06.2021
- 4 dossiers présentés et refusés par le Conseil de fondation
- Critères d'attribution plus contraignants que les mesures cantonales
- Mesure interrompue comme prévue en date du 30 novembre 2021
- Coût CHF 32'245.90
- Restitution subvention trop perçue CHF 467'754,10 le 16.03.2022

## Prêts covid

- Suspension des prêts relais covid validé par le Conseil de fondation le 5 mai 2022

**fondetec**

## Nouvelle procédure provisions sur débiteurs

- Détermination d'une nouvelle procédure sur la base des éléments suivants:
  - remboursements réguliers, contacts clients, activité économique
  - ainsi que l'historique des pertes économiques réelles sur débiteurs
- Méthode calcul:
  - **Une provision effective** appliquée aux créances/débiteurs pour lesquelles on peut estimer la probabilité de la perte
  - **Une provision forfaitaire** appliquée aux autres créances/débiteurs. Le montant est calculé sur la base du taux de perte nette historique de la fondation (4,48% moyenne 2010 – 2020)
- Validation par le Conseil de fondation le 02.12.2021